

NOMENCLATURE : 1.2
VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES
MARCHES D'APPROVISIONNEMENT
CREATION D'UNE REDEVANCE ANIMATION

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20220921-DLB7_21092022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER

La ville de Lens a confié l'exploitation des marchés d'approvisionnement à la société SOMAREP dans le cadre du contrat de délégation de service public signé le 11 octobre 2021, avec effet au 1^{er} novembre 2021, pour une durée de 5 ans.

Pour renforcer l'attractivité des séances de marchés hebdomadaires sur l'ensemble du périmètre de la Ville, la société SOMAREP a développé un programme d'animations.

Pour la saison 2022-2023, ce programme est construit autour de 5 temps forts : « Fête des mères », « Saveurs d'automne », « Opération pouvoir d'achat », « Semaine du développement durable » et « Fêtes de Noël » et propose une série d'animations.

Pour mener ces opérations la société SOMAREP propose la mise en place d'une redevance animation basée sur un montant de 0.53€ HT par commerçant et par séance.

Considérant les dispositions de l'article L. 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission des marchés d'approvisionnement réunie le 6 juillet 2022 à laquelle étaient notamment conviés les représentants des commerçants non-sédentaires, des représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie a émis un avis favorable au principe de la création de cette redevance et à son montant et après consultation du Syndicat lensois et littoral des commerçants non sédentaires,

Il vous est proposé :

- de créer une redevance animations ;
- de fixer son montant à de 0.53€ HT par commerçant et par séance.

La commission des finances a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 33

Contre..... 0

Abstention..... 5 (Mrs DESMARETZ, CLAVET et PACH, Mmes LAUWERS et LEROY)

Le Maire,



Le Secrétaire de Séance,

Sylvain ROBERT

Patricia BRAET